

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2021**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Lionel CABATON.

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2021 à l'unanimité.

- AMENAGEMENT MAM

L'association « Les Petits Sorciers » est créée, les statuts ont été validés en Préfecture. Un questionnaire sur les besoins éventuels des familles en matière de garde d'enfants a été diffusé sur les communes de Vérosvres, Beaubery et Suin. La date d'ouverture souhaitée de la MAM est le 06 décembre 2021.

L'agrément de la PMI est en cours, ainsi que le dossier relatif à la commission de sécurité au titre des ERP (Établissements Recevant du Public).

Le logement est loué par la commune et mis à disposition de l'association. Une convention sera signée entre la commune et l'association afin de refacturer les charges (eau, électricité, etc...)

Des travaux de mise en sécurité sont nécessaires. La SEMCODA, propriétaire du local, a donné son accord pour des petits travaux d'aménagement.

- Délibération n° 2021_39

Aménagement d'une MAM - Maison d'Assistantes Maternelles

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres des différentes entreprises pour les travaux d'aménagement d'un logement en vue de l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles,

ACCEPTE les devis des entreprises suivantes :

TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT
PLOMBERIE	DA COSTA Kévin 71220 VEROSVRES	1 748,55 €
MENUISERIE	SARL CLEMENT 71250 BUFFIERES	2 414,76 €
ELECTRICITE : Blocs de secours	SARL BASSET-PARIZOT 71600 PARAY-LE-MONIAL	1 778,04 €
ELECTRICITE : Alarme incendie	SARL BASSET-PARIZOT 71600 PARAY-LE-MONIAL	1 164,15 €
EXTINCTEURS	SPARA PROTECTION 03000 MOULINS	506,62 €
RAMPE D'ACCES	GEDIMAT 71120 CHAROLLES	1 312,91 €

AUTORISE le Maire à signer l'acceptation des devis,

AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès de la CAF à hauteur de 80 % du montant des devis,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

- DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le recensement des besoins est en cours : Habitants, acteurs économiques (courrier transmis aux chefs d'entreprise, artisans, commerçants, exploitants agricoles), Futures urbanisations (évolution du PLUi), rénovation de la salle communale. Il est souligné qu'une attention particulière va être portée lors de l'enfouissement des réseaux de télécommunication à Hautecour.

Un Sous Répartiteur Optique (SRO) va être installé au coin de la place publique, à côté de l'abribus.

Il sera nécessaire de dégager les lignes téléphoniques actuelles encombrées dans la végétation et les branches. Les travaux d'élagage sont à la charge des propriétaires. Si ces derniers n'interviennent pas, la commune mandatera un prestataire et facturera aux propriétaires.

- AMENAGEMENT ROUTE DE BEAUBERY

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement est prévu en 2022. Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont prévus en même temps. Le SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce) a pris note de notre projet. Une préférence est donnée pour que ces travaux s'effectuent lors du 2^{ème} semestre 2022.

Suite à ces travaux, l'aménagement de la route de Beaubery est prévu. Le cabinet Monin-Gelin de Mâcon a proposé une première ébauche de ce futur agencement. Il a également estimé les travaux à un montant de 104 850 € HT.

- Délibération n° 2021_40

Demande de subvention DETR

Aménagement du Centre Bourg – Route de Beaubery

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a programmé des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement en 2022 dans le bourg, sur la route de Beaubery.

Afin d'améliorer la sécurité, la circulation et l'embellissement du centre bourg de Vérosvres, le Maire propose de mettre à neuf la route de Beaubery de l'Eglise jusqu'à la route des Champs Paillys après les travaux d'assainissement. Des devis ont été demandés.

Sur la base d'une estimation de travaux de 104 850 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la DETR,

DIT que le solde serait financé sur les fonds propres de la commune et inscrit au budget primitif de l'exercice 2022,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires se rapportant à ce dossier.

- PROJET EXTENSION SALLE COMMUNALE

L'architecte Mr ROUYER a fait une proposition d'extension de la salle communale. Un plan est remis à chaque conseiller qui transmettra ses remarques rapidement afin que l'architecte les prenne en compte.

L'ATD informe que notre projet est 64^{ème} sur la liste d'attente. La désignation d'un chef de projet devrait avoir lieu mi-janvier 2022. Lionel CABATON rappelle que notre dossier a été ouvert le 6 janvier 2021.

- REUNION INTERCOMMUNALES

Eric MARTIN informe que Jocelyne BACQ a démissionné du poste de Maire à Saint Point et de la Vice-Présidence à la Communauté de Communes. Une restructuration a été nécessaire : Thierry IGONNET sera en charge du Service Enfance Jeunesse (SEJ), Fabienne PRUNOT en charge des affaires sociales et du CIAS. Le responsable de la commission Tourisme et Communication reste à désigner.

Suite à la disparition brutale de Valérie COPIER, Coordinatrice du SEJ, la municipalité de Vérosvres apporte son soutien à sa famille, aux élus de la Communauté de Communes en charge de ce service et à ses agents.

- AFFAIRES DIVERSES

*** - Délibération n° 2021_41**

Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

ASSAD du Charolais-Brionnais :	100 €
Bien vieillir en Val de Joux :	100 €
Association Entraide :	50 €
ADMR :	100 €
Service de remplacement Monts du Charolais :	100 €
Service de Remplacement de Génelard :	100 €
Union des Chasseurs de Vérosvres	200 €
Association Genèses	100 €
Gosses de Rock	100 €

*** - Délibération n° 2021_42**

DM n°1 – Virement de crédits

Délibération modificative sur le Budget Principal pour régulariser une rétrocession de concession funéraire au compte 673/67 :

Compte 611/011 : - 45,00 € / Compte 673/67 : + 45,00 €

*** - Délibération n° 2021_43**

Enfouissement des Réseaux de Télécommunication à Hautecour

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude du SYDESL concernant l'opération d'enfouissement du réseau Télécom dans le hameau de Hautecour. Le coût estimatif des travaux s'élève à 39 560 € TTC. La commune de Vérosvres étant adhérente au fonds de mutualisation Télécom, une éventuelle aide financière de 50 % du coût réel de la dépense pourrait diminuer la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
ACCEPTE la proposition du SYDESL de réaliser l'enfouissement du réseau de Télécommunication dans le hameau de Lavau,

CONFIRME l'accord financier de principe pour le coût estimatif des travaux d'un montant de 39 560 € TTC sous la condition principale que les travaux soient compatibles avec l'installation de la fibre optique afin de ne pas engendrer de nouveaux travaux de terrassement.

DEMANDE une aide financière du SYDESL au montant maximum, et note qu'à ce jour cette aide s'élève à 50 % du coût réel de la dépense soit 19 780 € TTC.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget principal 2022.

* Le repas des aînés aura lieu le dimanche 17 octobre 2021.

* L'Assemblée Générale de la Société d'Intérêt Local (SIL) aura lieu le 13 novembre 2021.

* Le Maire informe que les propriétaires de la Ferme du Rocher n'ont pas donné de réponse suite à la dernière proposition de prix d'achat d'une bande de terrain pour la réalisation d'un parking.

* Suite aux différents sinistres ces dernières semaines (Effraction Mairie, Tractopelle, grêle), le Maire a relancé GROUPAMA.

* Sur l'interpellation de parents, l'assemblée a reçu l'information de la suppression de l'arrêt de bus aux Janots par les Transports Clunyois. Le Maire questionnera la Région, organisatrice des transports, sur ce sujet.

La séance est levée à 23h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 22 octobre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,